



## *Assemblée générale du 02 Mars 2020*

### **Point 2 : Rapport d'activités concernant l'année 2019**

Notre Union départementale comprend neuf délégations constituées en Associations locales créées à la seule initiative de l'UNION dont le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier ont chacun pour ce qui le concerne un droit de regard sur leur activité, ce qui est précisé dans les statuts. Une seule délégation (Cagnes) dépend directement de l'Union et du Conseil d'Administration.

Pour deux délégations (ou AL) Antibes et Vence la situation ne s'est pas améliorée et je ne peux que constater qu'il faille attendre le prochain renouvellement quadriennal pour faire le point sur le nombre exact des DDEN. Si ce nombre est inférieur à celui inscrit au titre 7 Article 27 des statuts, le conseil d'administration de l'UD prendra les dispositions qui s'imposeront lors de leur dernière réunion de 2021

Evidemment la meilleure solution serait que de nouveaux DDEN soient recrutés sur Antibes et Sophia Antipolis d'une part et sur Vence, Saint Paul, La Colle sur Loup d'autre part. Ce ne sera pas facile pour arriver à bien solutionner ce problème.

Le délégué titulaire a assisté à trois réunions du CDEN cette année, cela ne lui a pas laissé un grand souvenir puisque toutes les décisions ou presque sont prises en comité technique auquel ne participent que les syndicats et la DDSEN.

Les membres du CA se sont réunis cinq fois au cours de cette année 2019 et toutes les informations et décisions ont dû vous être transmises par le responsable (ou président d'AL) de votre délégation respective.

Ces Associations Locales se sont réunies trois fois dans l'année et une autre fois pour leur Assemblée générale.

Les convocations à ces réunions et AG ne sont pas toujours transmises à temps au Président de l'UD, c'est indispensable puisque les règlements généraux précisent qu'une AL ne saurait être, en aucun cas, une instance délibérante ou administrative placée entre l'Union départementale et ses adhérents, le président de l'UD doit être informé de ce qui est à l'ordre du jour de chaque conseil d'AL et de l'AG.

En 2019 nous avons constaté que les réunions régionales ont été abandonnées, elles n'avaient jamais été d'une grande utilité et des problèmes de personnes ont fini par rendre impossibles ces réunions qui en plus nécessitaient beaucoup de déplacements et de frais de fonctionnement.

Nous n'avons pas eu d'information concernant les réunions de la Ligue de l'Enseignement.

Il en est de même pour l'OCCE. Pas de nouvelles, ils ont peut-être perdu nos adresses !

La Fédération nous a adressé par Internet beaucoup d'informations et de circulaires, le Président et le web master Claude FRAN CART les reçoivent, ce dernier les a transférées aux responsables de délégations et aux membres du CA qui ont ensuite informé leurs adhérents respectifs.

Jean DOUSSY tout au long de l'année s'est occupé de tout ce qui touche, de près ou de loin, aux fichiers des DDEN. Il s'est efforcé cette année de préciser les procédures d'admission, de démission et d'affectation. Deux cas très récents tendent à laisser penser qu'il n'a pas encore été bien compris. Il va probablement nous rappeler ces procédures au cours de son intervention.

Deux DDEN, Serge NEUVILLE et Jean -Marc GUSTAVE, se sont efforcés d'informer et de former les nouveaux DDEN en organisant les réunions ad hoc.

Les imprimés "rapport de visite" ont été cette année encore modifiés pour les simplifier. Il est clairement précisé que ce document doit être établi en trois exemplaires. Ce n'est pas toujours le cas hélas et ils ne sont pas non plus transmis à temps. La version informatique pose encore des problèmes à des irréductibles et ne sont pas transmis à Jean DOUSSY à temps pour qu'il puisse les traiter. Il nous en parlera au cours de son intervention et en cadeau vous aurez certainement un condensé des 35 pages des remarques des DDEN.

Il n'a pas été porté à la connaissance du président ou du secrétaire général de problème mettant en cause un DDEN.

Quelques DDEN (mais très peu) ont déploré de ne pas recevoir de convocation pour les conseils d'école du directeur ou de la directrice. Qu'ils sachent en premier lieu qu'ils doivent rappeler courtoisement qu'ils sont membres de droit de ces conseils d'écoles et qu'ils doivent être convoqués, ensuite si la situation ne se régularise pas, informer le responsable de la délégation et le Président de l'UD qui pourront, si la mauvaise volonté est avérée, intervenir auprès de l'IEN de la circonscription.

Au 31 Décembre 2019 nous sommes encore 113 DDEN. Mais au grand regret du Trésorier Général, certains ne sont pas en règle, comme chaque année.

Une nouvelle candidate pour la délégation de CAGNES a déposé sa candidature elle est même présente, invitée par le Président.

Je suis certain, présidents de délégations, que vous avez informé les nouveaux DDEN de l'année 2019 que leurs mandats, comme ceux de la totalité des DDEN, devront être renouvelés pour quatre ans en 2021.

C'est un gros dossier qu'il nous faudra commencer à traiter dès que la circulaire ministérielle concernant ce renouvellement paraîtra. La pyramide des âges des DDEN nous réservera -t-elle des mauvaises surprises, nous serons fixés dans quelques mois.

**Le rapport d'activités relatif à l'année 2019 soumis au vote de l'Assemblée est approuvé à l'unanimité des membres présents**

Le Président



Richard ROSSO

La secrétaire de séance



Michelle MESSIN